

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RÉVISION: 9

264-12-2020

REMPLECE 26-06-2019

| 1/7

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.****1.1. IDENTIFICATEUR DU PRODUIT**

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : NOCOR  
Groupe de produits : De-icing Deicing agent

**1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Produit de dégivrage

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

ZOUTMAN NV/SA • Delaerestraat 41 • B-8800 ROESELARE (BELGIUM)  
T +32 51 26 87 26 • F +32 51 24 73 73 • info@zoutman.com

**1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

ZOUTMAN NV • Schaapbruggestraat 50 • B-8800 ROESELARE (BELGIUM)  
Pendant les heures de travail: T +32 51 26 87 26 • F +32 51 24 73 73

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**

ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Symboles/pictogrammes : Sans objet  
Mention d'avertissement : Aucun(e)  
Mentions de danger : Sans objet  
Conseils de prudence : Sans objet

**2.3. AUTRES DANGERS**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RÉVISION: 9

264-12-2020

REMPPLACE 26-06-2019

| 2/7

## 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.1. SUBSTANCE

Sans objet

## 3.2. MELANGE

Nom chimique	Identification du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Formiate de sodium	CAS-nr) 141-53-7 (EG nr) 205-488-0 (Numéro d'enregistrement REACH) 01-2119486468-21-0000	>97	Niet geclassificeerd

Textes des phrases R et H: voir section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

## 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers secours général :  
Après inhalation : Aucune mesure de premiers secours requise, mais se placer à l'air libre pour plus de confort personnel.  
Après contact avec la peau : Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Laver au savon et à l'eau.  
Après contact oculaire : Laver abondamment avec de l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Après ingestion : Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Si une importante quantité de produit a été ingérée ou en cas de sensation de malaise, consulter un médecin.

## 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions : Contact avec les yeux : Peut provoquer de légères rougeurs des yeux.

## 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent.  
Agents d'extinction non appropriés : Sans objet.

## 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

## 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : En cas d'atmosphère poussiéreuse, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre anti-poussière, des gants et une tenue de protection pour des raisons d'hygiène.  
Procédures d'urgence : Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Méthodes de confinement:** : Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination.

**Procédés de nettoyage :** : Diluer abondamment avec de l'eau. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir Section 7, 8, 13 pour plus d'informations.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Remarques en matière d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

**Mesures techniques** : : rès hygroscopique ; protéger de l'humidité.

**Conditions de stockage :** : Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**Produits incompatibles :** : -

**Matières incompatibles** : : -

### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

pas d'informations complémentaires disponibles

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Maintenir les niveaux d'exposition personnelle au-dessous des valeurs de Dose dérivée sans effet (DDSE) et de limite nationale d'exposition (le cas échéant).

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Particules non classifiées autrement	Indisponible	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - travailleur

Natriumformiaat (141-53-7)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm <sup>2</sup>
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm <sup>2</sup>
Effets aigus, systémiques	Inhalation	350	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	353	mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) – Consommateurs

Natriumformiaat (141-53-7)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	25	mg/kg pc/jour
Effets aigus, systémiques	Inhalation	87	mg/m <sup>3</sup>
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	87	mg/m <sup>3</sup>
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	8.33	mg/cm <sup>2</sup>
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	8.3	mg/cm <sup>2</sup>
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg pc/jour

### 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Équipement de protection individuelle	:	-
Protection des mains	:	Gants de protection n'est pas vraiment nécessaire. Cependant, nous recommandons d'utiliser des gants de protection en caoutchouc. Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc nitrile.
Protection oculaire	:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la peau et du corps	:	Tenue de travail normale sur les sites industriels chimiques (jambes et manches longues).
Protection des voies respiratoires	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Type de filtre recommandé : P1.
Autres informations	:	Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	:	Granules, solide, cristallin
Couleur	:	blanche
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Aucune information disponible
pH	:	Sans objet
Taux d'évaporation (butylacetaat=1)	:	Sans objet
Smeltpunt	:	Geen gegevens beschikbaar
Point de fusion / point de congélation	:	253 – 255 °C
Point / intervalle d'ébullition	:	Se décompose
point éclair	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Aucune information disponible
Température de décomposition	:	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Sans objet
Densité relative	:	Sans objet
Masse volumique	:	ca. 1,919g/m <sup>3</sup>
Solubilité	:	complètement soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Geen gegevens beschikbaar
Viscosité, cinématique	:	Aucune information disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune information disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non oxydant
Limites d'explosivité	:	Sans objet

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Il n'existe aucune donnée d'essai particulière pour ce produit. Pour plus d'informations, consulter les sous-sections ultérieures du présent chapitre.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Réagit avec: Bases fortes, Substances comburantes.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RÉVISION: 9  
264-12-2020  
REMPLECE 26-06-2019

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Aucun(e) connu(e).

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Bases fortes, Substances comburantes..

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun(e) connu(e).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé

NOCOR	
DL50 orale rat	3000 mg/kg
DL50 Cutané(e) rat	>2000 mg/kg
DL50 Inhalation rat	>0.67mg/m <sup>3</sup>
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Aucun effet sensibilisant connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non mutagène.
Cancérogénicité	: Toutes les études de mutagénicité in vitro étant négatives, aucun potentiel cancérogène n'est décelé.
Toxicité pour la reproduction	: Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: NOAEL / Rat / Oral(e)/ 3138 mg/kg pc/jour
Danger par aspiration	: Sans objet.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: -

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. TOXICITÉ

NOCOR	
DL50 poisson 1	>1000mg/l
EC50 autres organismes aquatiques 2	790mg/l
Sodium formate (141-53-7)	
LC50 poisson 1	>1000mg/l
EC50 autres organismes aquatiques 2	790mg/l

### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

NOCOR	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande chimique en oxygène (DCO) 0,24 g O <sup>2</sup> /g matière	0,26 g O <sup>2</sup> /g matière
DBO (% de DThO)	86 % ThOD

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

NOCOR	
Potentiel Bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

pas d'informations complémentaires disponibles

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RÉVISION: 9  
264-12-2020  
REMPLECE 26-06-2019

| 6/7

### 12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

### 12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun(e) connu(e).

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des Déchets: Ce produit n'est pas classé dans la catégorie des déchets dangereux.  
Incinérer dans une installation agréée

Ecologie - déchets: Éviter le rejet dans l'environnement.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

conformément aux exigences ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. NUMÉRO ONU

Non réglementé

### 14.2. NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES

Non réglementé

### 14.3. CLASSE(S) DE DANGER EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Non réglementé

### 14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

Non réglementé

### 14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Dangereux pour l'environnement: Sans objet

Polluant marin: -

Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE L'UTILISATEUR

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### 14.6.2. Transport maritime

Non réglementé

#### 14.6.3. Transport aérien

Non réglementé

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non réglementé

### 14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION DE MARPOL 73/78 ET RECUEIL

#### IBC

Aucune information disponible

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

##### 15.1.1. RÉGLEMENTATIONS EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :-

##### 15.1.2. Directives nationales

pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### SOURCES DE DONNÉES:

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006

#### AUTRES INFORMATIONS:

aucun(e).

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.